

Financer vos études

CRÉDIT EXCLUSIF

- Taux exceptionnel de **0,50 %⁽¹⁾**
- Jusqu'à **15 000 €**
- Sur une durée possible de **5 ANS⁽²⁾**

CRÉDIT ÉTUDIANT

- Taux à **0,89 %⁽⁴⁾**
- Jusqu'à **60 000 €**
- Sur une durée possible de **10 ANS⁽⁶⁾**

CRÉDIT 5 000 € À 0 %

- Taux à **0 %⁽⁶⁾**
- Coût **0 €**
(Frais de dossier offerts + intérêts pris en compte par la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon)
- Sur une durée possible de **48 mois⁽⁷⁾**

EXEMPLE

Pour un Prêt⁽²⁾ Ecole Partenaire de 15 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,50 %, 60 mensualités de 253,19 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0,50 %.

Pas de frais de dossier. Coût de l'assurance, CNP Assurances, facultative : 4,05 € par mois⁽³⁾ qui s'ajoute à la mensualité et le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 243,00 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 0,63 %.

Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 15 191,40 €.

EXEMPLE

Pour un Prêt⁽⁵⁾ personnel de 10 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,89 %, 48 mensualités de 212,14 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0,89 %.

Pas de frais de dossier. Coût de l'assurance, CNP Assurances, facultative : 2,70 € par mois⁽³⁾ qui s'ajoute à la mensualité et le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 129,60 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance 0,64 %.

Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 10 182,72 €.

EXEMPLE

Pour un Prêt⁽⁷⁾ personnel de 4 800 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, 48 mensualités de 100,00 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %.

Pas de frais de dossier. Coût de l'assurance, CNP Assurances, facultative : 1,30 € par mois⁽³⁾ qui s'ajoute à la mensualité et le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 62,40 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 0,64 %.

Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 4 800 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Offre valable à partir du 01/09/2021, réservée aux étudiants sous réserve de présentation d'une attestation de la direction de l'établissement ou d'un justificatif d'inscription de l'année en cours. (2) Exemple donné à titre indicatif sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Renseignez-vous auprès de votre conseiller. Somme maximum empruntée : 15 000 €. (3) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et Perse totale et Inversible d'Autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. (4) Conditions en vigueur au 01/03/2022, renseignez-vous auprès de votre conseiller. (5) Exemple donné à titre indicatif sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Renseignez-vous auprès de votre conseiller. (6) Offre valable à partir du 01/03/2022, réservée aux 18/28 ans. (7) Exemple donné à titre indicatif sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Offres exclusives #CaissepargneLR

BAC À BAC +3

Offre **Visa Classic** à 1€ par année d'étude⁽⁸⁾



PRIME DE **50€** OFFERTS*

BAC +4 ET PLUS

Offre **Visa Premier** à 1€ par année d'étude⁽⁸⁾



PRIME DE **80€** OFFERTS*

Vous assurer dans les meilleures conditions



ASSURANCE HABITATION⁽⁹⁾



ASSURANCE AUTO⁽⁹⁾



ASSURANCE MULTIMEDIA⁽⁹⁾

(8) Offre réservée aux étudiants souscripteurs d'un forfait « Les formules » et scolarisés dans l'un des établissements partenaires de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon. Sous réserve de présentation d'une attestation de la direction de l'établissement ou d'un justificatif d'inscription de l'année en cours.

(9) Assur'Toit, Mon Auto & Moi et Sécur'Média sont des contrats BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

*Prime exceptionnelle versée à l'ouverture d'un compte Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon, sous réserve de son activation.